

Coop de France appelle les coopératives à ne pas appliquer le dispositif

© 16/01/2015 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Appelant les coopératives agricoles à ne pas appliquer le compte pénibilité en l'état, Coop de France réclame une nouvelle fois « une simplification du dispositif pour qu'il soit applicable au secteur agricole ».

« Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, le conseil d'administration de **Coop de France** a renouvelé son appel aux entreprises coopératives agricoles à ne pas appliquer, en l'état, **le dispositif de pénibilité**, confirmant ainsi la décision prise lors du congrès de l'organisation, le 19 décembre dernier », explique la structure syndicale dans un communiqué.

« Ce dispositif est, en effet, jugé impossible à mettre en œuvre en raison de sa complexité et fait peser sur les entreprises, outre une charge de travail considérable, un risque important de contentieux individuels.

Dans ce contexte, Coop de France appelle à une simplification du dispositif, en privilégiant notamment des démarches collectives associant les partenaires sociaux. L'organisation salue ainsi la mission confiée par le Premier ministre à MM. Christophe Sirugue et Gérard Huot et forme le vœu qu'elle permette rapidement la mise à place d'un dispositif simplifié, sécurisé et favorisant les actions de préventions dans les entreprises. »

[A lire aussi](#) : [Compte pénibilité - Tout ce qu'impose la loi pour les employeurs de main-d'œuvre agricole](#)